



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

## **Sommet sur les paramètres économiques des services de police et la sécurité des collectivités**

### **Approches innovatrices à l'interface entre les services de police et la justice**

Graham Abela, Ed.D.

Inspecteur

Service de police de Taber

#### Introduction

Je comprends bien que je suis ici pour fournir le point de vue d'une petite ville dans cette discussion de groupe. À mon avis, certains concepts dont je vais parler peuvent ne pas fonctionner dans une plus grande collectivité. Il peut toutefois y avoir des initiatives qui pourraient être utilisées pour certains. Je crois personnellement qu'une grande partie de la réforme du lien entre la police et la justice, du moins du point de vue de la police, a peu à voir avec les systèmes, les processus, les activités fondées sur le renseignement, Compstat, etc.; je crois que cela concerne plutôt les attitudes des agents de police et la compréhension de leur rôle exact au sein du système. L'art des services de police est difficile à maîtriser et à définir. Les agents de police dans certaines collectivités ne font que répondre aux appels de service, appliquer les règles de la circulation ou prendre des plaintes au comptoir. Certains agents de police sont souscripteurs d'affidavit qui rivaliserait en complexité avec beaucoup de travaux des établissements d'enseignement supérieur au Canada. D'autres sont des spécialistes des médias, ou des détectives, ou placés dans des unités de planification stratégique de grandes organisations policières, ou encore des spécialistes en ressources humaines. Tout cela alors que les tensions mondiales font en sorte que nos propres agents ont besoin de protection et de surveillance pendant les récentes funérailles de policiers. Le rôle des policiers est comme un ouragan en expansion qui semble obligé de ramasser tous les segments brisés de la société et de les remettre ensemble en un beau petit paquet. Tout cela sans l'avoir demandé. La majorité de cela est mis en évidence dans les petits centres où les seuls endroits qui sont ouverts après 17 h sont le dépanneur local, l'hôpital et le service de police.

J'ai commencé cette discussion sur le sujet général des interfaces entre les services de police et la justice autour de quelques en-têtes qui, je l'espère, fourniront de nouvelles perspectives à ce groupe éminent, ou du moins, renforceront certains éléments que l'on connaît déjà et qui se produisent dans les services municipaux en Alberta, particulièrement dans les petites villes. Les en-têtes que j'ai choisi d'aborder dans cette présentation sont les suivantes : le rendement social du capital investi, les interfaces entre les services de police et la justice, et la professionnalisation des services de police.

Les préoccupations entourant l'économie des services de police ont pris et continuent de prendre leur élan dans les administrations locales et dans les gouvernements régionaux et fédéraux. Beaucoup de chercheurs en sciences sociales se sont récemment joints au mouvement visant les services de police, et certains sont nettement mal informés. Cela étant dit, il y a les réalités des budgets de police accrus et les coûts pour nos citoyens pour payer pour les services de police. Il y aura des contraintes et des défis pour le système pénal de réduire les dépenses, et les services de police et la Couronne devront faire face à ces défis. Que nous discutons de la diversification des modes de prestation de service, des services de

police à paliers, des sanctions administratives par rapport aux processus judiciaires, nous devons le faire tout en maintenant l'intégrité et la confiance du public au sein d'une société démocratique. La simple diversion des coûts associés à la prestation de services de justice pénale aux services de police aura pour résultat des coûts toujours plus élevés pour les contribuables locaux et plus de changements d'orientation de mission vers les services de police. J'ai énuméré ici quelques exemples où je sais que le changement d'orientation de mission s'est produit au sein des services de police :

- Les suspensions ALS AZT placées sur les services de police au lieu des tribunaux
- Les policiers agissant comme la Couronne pour les mises en liberté provisoires
- Les policiers enquêtent sur les changements aux conditions de mise en liberté judiciaire
- Mesures alternatives ou sanction extrajudiciaire
- Les vérifications du couvre-feu des délinquants relèvent des ASF ou des ordonnances de probation
- Les services de police locaux sont responsables d'héberger et de transporter des prisonniers provinciaux les fins de semaine
- Payer les médecins pour les examens après agression sexuelle, et je suis convaincu qu'il y a beaucoup d'autres exemples
- Attendre pendant des heures pour de l'action au bureau de cautionnement.

Tout cela alors que certains osent affirmer que ce sont les policiers qui changent l'orientation. À mon avis, l'incidence de ces ajouts n'a pas été étudiée et les services de police doivent résister à d'autres transferts de responsabilités. Veuillez noter que la majorité des nouvelles initiatives ne sont pas transmises aux poursuites ou aux tribunaux; elles sont simplement transférées aux policiers, qui sont ensuite critiqués pour leurs coûts élevés.

Le passage vers des pratiques de résolution de rechange des services de police a pris beaucoup d'élan dans la décennie précédente. Nous savons tous que les pratiques de conférences en groupe de familles ont leur origine en Australie et que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont connu beaucoup de succès. Dans l'ensemble, en Alberta, ce modèle est passé. J'aimerais suggérer que le temps et la coordination qui étaient nécessaires pour les policiers afin de faciliter les conférences en groupe de famille sont le facteur principal qui explique l'hésitation des policiers à adopter ce modèle.

#### Rendement social du capital investi (RSCI) (l'élément de prévention)

Dans notre collectivité, nous avons employé la conférence de cas multidisciplinaire depuis la tragédie de la tuerie à l'école secondaire W.R. Myers High School en 1999. Récemment, un modèle similaire à celui-ci a été mis en évidence dans plusieurs publications écrites au sujet du carrefour de Prince Albert. J'ai une expérience personnelle de ce modèle, et j'estime qu'il s'agit d'un mécanisme efficace pour réunir dans la même pièce de nombreux fournisseurs de services humains afin de traiter en conférence

préparatoire des questions et des personnes. Parmi les obstacles, mentionnons l'appréhension des risques liés à l'échange de renseignements, la création de chartes et de protocoles d'accord qui permettent l'échange de renseignements, tout en collaborant sur un problème communautaire de manière productive afin de promouvoir l'échange de renseignements.

Le contributeur le plus important à la modification de l'interaction police-justice dont je suis personnellement témoin est l'utilisation des ressources policières pour renforcer la capacité des communautés entourant les programmes et les activités durables qui appuient une communauté en santé. Nous savons que les déterminants sociaux de la criminalité sont les mêmes que les déterminants sociaux de la santé, de l'éducation, etc. Par conséquent, en orientant les ressources policières et leur attention sur ces déterminants sociaux, nous créons un environnement communautaire où les gens peuvent croître et vivre en toute sécurité. Chaque fois que je peux demander à un agent de police de mettre l'accent sur les questions de pauvreté, les préoccupations liées au logement, l'alphabétisme, la santé mentale, le soutien aux familles, etc., je le fais. Par exemple, les services de police de ma collectivité président la Société d'action et de prévention communautaire de Taber. Il s'agit d'un groupe primé de membres de la communauté qui travaillent à accroître la réponse aux besoins de service humains dans nos collectivités. Un exemple de réussite est la création d'un centre de désintoxication dans notre collectivité; un autre est la création d'un abri pour femmes. Nous avons lancé et continuons de faire la promotion du groupe de la collectivité de Taber contre les drogues. Ce groupe travaille auprès des personnes qui souffrent de l'utilisation et l'abus de drogue dans notre communauté et communique le message que nous, en tant que service de police, sont là pour aider ceux qui ont besoin de nous. Nous avons même des toxicomanes qui participent à notre comptoir pour avoir de l'aide, et nous les aidons. Nous référons aux services de counseling en dépendances, nous appelons les centres de traitement pour déterminer s'il y a des places, nous conduisons même les personnes en question aux centres, au besoin. Pourquoi? Parce que personne d'autre n'est là pour le faire, et les gens nous demandent de l'aide (rappelez-vous la question d'attitude). Une mesure de ce succès est le fait que nous n'avons jamais eu de chef d'accusation porté pour méthamphétamine dans notre collectivité. Voici un exemple des attitudes de nos agents de police envers les services de police : Une dame âgée avait des ennuis avec des jeunes qui entraient dans la remise délabrée dans sa cour pour y fumer. Elle en avait assez des mégots de cigarettes et s'inquiétait du danger d'incendie volontaire. Nos agents de police se sont rendus sur les lieux et ont pris le temps de réparer la porte de la remise, à leurs propres frais, permettant ainsi de verrouiller la porte, avec pour résultat la fin des ennuis. Nous menons actuellement la construction d'un complexe sportif pour accroître la capacité entourant les activités sportives estivales pendant l'hiver. Notre but est donc la prévention du crime, qui réduit alors le besoin d'interface police-justice.

Les mesures du succès ne sont pas faciles à déterminer, surtout pour les petites organisations policières. On constate un retour social du capital investi dans les grands centres, par exemple les équipes DOAP à Calgary (Downtown Outreach Addiction Partnership) qui connaît un rendement social de près de 10 : 1 du capital investi. Par exemple, en 2013, l'équipe a effectué 16 853 transports de clients entre les abris, les hôpitaux ou pour des rendez-vous chez le médecin, et a accepté 2 228 renvois des services d'urgence (policiers, ambulanciers et municipaux). Un autre exemple est le programme PACT (Police and Crisis Team) de Red Deer qui a démontré un rendement social du capital investi de 3.66 : 1 pour aider les

personnes atteintes d'une maladie mentale à Red Deer. Je ne suis pas certain si ces programmes ou le RSCI ont véritablement réduit les budgets des services de police, puisqu'il semble toujours y avoir un autre endroit où les fonds peuvent être affectés.

Ce qui est difficile, c'est de mesurer l'impact des résultats. Bien souvent, dans les petits centres, le résultat est purement un examen subjectif, mesurant les perceptions de l'efficacité de la sécurité et des policiers au lieu de fournir des chiffres concrets. Le coût de l'évaluation est souvent une difficulté financière pour les petits services et, à mon avis, donne plus de foi aux exigences de créer de meilleures relations avec les universitaires, etc.

L'augmentation du financement des services de police est reconnue comme la raison des baisses du taux de criminalité au Royaume-Uni, où le taux de criminalité est à la baisse depuis les années 1990. Cela ressemble à ce qui se passe au Canada, mais les récentes études menées par le gouvernement du Canada ont indiqué que les Canadiens ne sont pas impressionnés par le système pénal, citant des peines trop clémentes et la faible réadaptation des délinquants; notamment, les services de police ne sont pas mentionnés.

#### Nouvelles interfaces police-justice

En Alberta, il y a une nouvelle initiative appelée PRISM. Il s'agit d'une interface de communication électronique du service de police à un serveur sécurisé. La gestion électronique des dossiers des policiers et des procureurs. Cette interface en est à ses débuts dans notre communauté, mais elle gagne en popularité et en succès dans les villes de Medicine Hat et de Lethbridge.

On constate une tendance du système pénal qui traite directement avec les personnes qui ont des besoins spéciaux de manière différente de la population en général. Il est logique que les toxicomanes ou les personnes atteintes d'une maladie mentale occupent un grand nombre des personnes qui se trouvent dans les dossiers partout au Canada. Certaines initiatives en Alberta, comme la diversion de santé mentale, la violence familiale et les tribunaux de drogue ont tous connu du succès. Je ne suis pas certain du nombre d'études qui ont démontré à quel niveau, mais l'analyse subjective anecdotique de la police favorise le système.

Nous exerçons la résolution précoce des cas dans notre collectivité. Il s'agit d'une réunion avant procès où les policiers et la Couronne se rencontrent afin de discuter du bien-fondé de l'affaire, des personnes concernées, de l'effet des chefs d'accusation et des poursuites sur la victime et le suspect, etc. La Couronne quitte souvent ces réunions avec une bonne compréhension du contexte de l'affaire, et par conséquent, elle est mieux placée pour conclure une transaction pénale, etc. Cela réduit bien sûr le besoin d'occuper le temps de la cour, mais nous avons aussi constaté que cela réduit le nombre de fois où nos agents de police doivent témoigner devant un juge. Ce manque de témoignage peut être problématique lorsqu'un cas survient où un agent doit réellement témoigner. La plupart du temps, elle devient souvent un cas de règlement tardif du cas puisque la Couronne n'a pas le temps d'examiner le nombre de cas devant les tribunaux en temps utile.

Certains soutiennent que dans le futur, tous les crimes non graves (ce qui reste à définir), devraient être réglés par voie administrative au lieu du système judiciaire. Par exemple, on tient actuellement des

discussions en Alberta pour éloigner toutes les infractions de la circulation des infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité quasi criminelle liée la législation provinciale en sanctions administratives avec amendes et règlement des différends par l'intermédiaire d'un arbitre. Certaines municipalités envisagent de créer des règlements administratifs sur la circulation qui permettent aux contrevenants de la circulation de payer une pénalité réduite s'ils traitent de la question au moyen d'un avis plutôt que d'une contravention provinciale. Cela fait appel aux principes des billets de stationnement pour toutes les infractions provinciales portant contravention. Bien sûr, cela éliminerait la possibilité que des points d'inaptitudes s'ajoutent à un dossier de conduite, mais allégerait le fardeau de la cour, qui est le véritable facteur déterminant de ces initiatives. À quoi ressemblent donc les tribunaux en Alberta, à l'heure actuelle? Nous savons qu'il n'y a pas assez de juges ou de salles de cours en Alberta pour traiter des pressions toujours croissantes sur le système. Nous savons qu'il y a 77 nouvelles personnes qui déménagent en Alberta chaque jour. Lorsqu'on met cela en perspective, c'est une salle de classe par jour qu'il faut construire pour recevoir les enfants des personnes qui arrivent dans la province. Cela étant dit, nous savons maintenant que certains cas judiciaires graves reçoivent des suspensions judiciaires en raison de retards des poursuites. Un exemple de ces pressions en Alberta, est le fait que les conducteurs distraits n'entraînent pas de points d'inaptitude. Pourquoi? Parce que les procureurs savent que si des points d'inaptitude sont appliqués, un certain nombre d'accusés plaideront non coupables, ce qui créera des procès dans un système qui souffre déjà d'arriérés. Les procureurs de l'Alberta estiment qu'il faudrait accommoder 2000 nouveaux procès par année. Nous savons que dans les grands centres, il faut déjà plusieurs années pour se rendre au procès sur les questions, puisque c'est une préoccupation de sécurité grave; ce n'est pas la justice, à mon avis.

Il est aussi apparent qu'en Alberta, les services de poursuites aimeraient avoir un meilleur contrôle sur les cas qui sont réellement poursuivis. En Alberta, les policiers forment des motifs raisonnables et probables, puis envoient un cas à la Couronne pour poursuite. De plus en plus de policiers sont invités à consulter la Couronne avant de porter des chefs d'accusation, dans une tentative de s'assurer que les poursuites sont solides. Ce n'est pas qu'elles n'étaient pas solides avant, simplement que le nombre de personnes qui peut être poursuivi a diminué et la probabilité de déclaration de culpabilité devient de plus en plus le point à considérer dans les affaires judiciaires. La Couronne a demandé aux policiers de conclure des protocoles d'entente afin de fournir des directives sur la manière dont les poursuites ont lieu. À mon avis, c'est une autre manière où la Couronne a créé une pratique pour contrôler l'activité policière. Les services de police, étant un organe distinct de la Couronne, changent, et je ne suis pas convaincu que c'est pour le mieux. La Couronne fédérale en Alberta vient d'envoyer une lettre aux forces policières exigeant à l'agence de police de défrayer les coûts des témoins qui se présentent devant les tribunaux. Nous participons à des réunions où la Couronne indique que rien n'est bon, et nous devons choisir la meilleure des pires décisions. La justice, à mon avis, aura de moins en moins à voir avec les tribunaux et de plus en plus à voir avec le règlement de conflit, le renforcement de la capacité communautaire et l'éducation et la prévention. Je crains que ces nouvelles initiatives aient leurs mérites; cependant la majorité d'entre elles sont simplement un autre moyen de transférer la responsabilité aux policiers, et de retirer la responsabilité de la Couronne et de l'ordre judiciaire. Tout cela à un moment où de plus en plus de contraintes sont imposées aux municipalités où nous vivons.

## La professionnalisation des services de police

C'est une tendance vers un manque de confiance dans les services de police et la nécessité de plus en plus de gouvernance. Les services de police doivent inverser cette tendance et ramener le respect à ce rôle important dans notre société. À mon avis, la professionnalisation des services de police est une étape importante à cet égard.

Un des facteurs déterminants dans la définition à savoir si votre travail est une profession ou non est d'avoir votre propre corps de connaissance, de le lire et de poursuivre la conversation au moyen de la recherche. Il y a un manque manifeste de recherches d'évaluation des services de police en Alberta. La portée des recherches effectuées met principalement l'accent sur les activités de recherche internes, principalement axée sur les initiatives et les priorités stratégiques, l'affectation du budget, la consultation des intervenants et les sondages communautaires. La capacité de cette recherche se limite aux ressources du département et à leurs propres buts de recherche. Il n'y a pas d'établissement d'études supérieures qui offre une maîtrise en services de police en Alberta, et récemment, le seul établissement d'études de premier cycle s'est éloigné du baccalauréat en études policières vers un diplôme ès arts plus général. On offre des certificats en gestion policière et en leadership policier, mais il existe de graves lacunes à cet égard. L'absence d'une académie de police en Alberta, et à vrai dire au Canada, crée une situation où nous ne sommes pas en mesure de créer et de lire une base de connaissances qui permet une pratique fondée sur des éléments probants. Nous finissons par nous appuyer sur d'autres administrations, pays, etc. pour examiner des modèles de services de police, alors que je propose que nos modèles sont en réalité assez bons.

Il faut entreprendre de nouveaux paradigmes en formation des policiers. En fait, je dirais qu'un changement doit se produire dans les services de police au Canada où le candidat policier potentiel est responsable de sa propre éducation et de sa propre formation professionnelle pour réaliser le mandat de devenir un agent de police et recevoir un certificat de la Province. Il y a peu, ou pas d'autres professions, et remarquez que je continue d'appeler les services de police une profession, qui nécessitent que l'employeur, sans compter le contribuable, fournisse la formation professionnelle de base. Cependant, c'est ce qui se produit dans la majorité des administrations pour les services de police. Reconnaître les changements démographiques qui ont causé les pressions dans l'embauche d'agents de police dernièrement, ce changement de paradigme, au moins pour moi, est le début de la compréhension d'un agent de police des principes théoriques, démocratiques, de pensée critique et de résolution de problème nécessaires pour le policier moderne. Le modèle de formation en académie de police fondée sur le comportement n'a plus sa place. Il est coûteux, manque de rigueur, porte sur les compétences spécialisées intensives, et ne prépare pas l'agent de police aux pressions émergentes des temps modernes. En fait, je dirais que la majorité des policiers entreprennent leur socialisation au moyen d'un système de présocialisation de surveillance émissions télévisées et des films policiers où le rôle des policiers est starié et sensationnaliste aux fins du divertissement. La réalité du cas est simplement si loin de ce qui se passe à la télévision que nos recrues ont des attentes que l'emploi ne peut pas réaliser, créant un faible moral et de faibles taux de rétention. La confiance du public et la responsabilisation peuvent être acquises au moyen de la professionnalisation des services de police.

Malgré tout cela, je comprends parfaitement qu'à 3 heures du matin, dans une allée sombre, nos policiers doivent être prêts et équipés pour s'occuper de mauvaises personnes qui feront de mauvaises choses.